

DIMANCHE 28 MARS 2010

17^{ÈME} JOURNÉE DES CHEMINS

PRÉSERVONS NOTRE PATRIMOINE !

Le CODEVER compte sur vous pour préparer vos chantiers et inciter les pratiquants à en mettre en place. N'hésitez pas à contacter les différents clubs 4x4, moto, quad, VTT, équestres et autres... Mais aussi pensez à nous envoyer vos fiches de renseignements dès que possible afin que tous ces chantiers soient répertoriés au plus tôt.

Notez que vous êtes libres d'organiser un chantier à une date différente si vous ne pouvez pas faire autrement. Inscrivez-le quand même en précisant bien votre date.

Particulier, association, école, commune, comité des fêtes... : tout le monde peut inscrire un chantier. Nul besoin d'être adhérent du Codever !

Le Codever met en place un dispositif de relations presse pour communiquer les informations de vos chantiers à tous les médias presse – radio – TV de votre région. Nos communiqués et la liste des chantiers inscrits sont transmis aux médias nationaux et régionaux (TV, radio, presse écrite).

Les fichiers et informations suivantes sont disponibles sur : www.journeeschemins.fr

- Logo,
- bandeau pour site web,
- affiches à imprimer,
- dossier de presse et communiqués,
- liste des chantiers déclarés actualisée en temps réel

Attachée de Presse :

Catherine BARBEROT tél. 01 34 08 22 47 - 06 60 95 05 48 - com.enchant@orange.fr

Contact Codever :

Charles Péot - 06 09 02 77 61 - charles.peot@codever.fr

La fiche de renseignements est à renvoyer au plus tôt

par email : jdc2010@codever.fr

ou par fax : 03 86 63 77 85

ou par courrier : CODEVER, BP 15, 89120 CHARNY.

Une organisation



La Journée des Chemins reçoit le soutien de :



DIMANCHE 28 MARS 2010

17^{ÈME} JOURNÉE DES CHEMINS

PRÉSERVONS NOTRE PATRIMOINE !

ORGANISER UN CHANTIER : MODE D'EMPLOI

1. Repérer lors de vos balades, un chemin obstrué par la broussaille, qui pourrait être intéressant pour la pratique de la randonnée (ou un chemin qui sert de dépôt d'ordures, à nettoyer)
2. Vérifier en mairie (cadastre) le statut du chemin : chemin rural (CR), chemin d'exploitation (CE), ou chemin privé (dans ce dernier cas il y a un n° de parcelle)
3. Obtenir l'accord du maire (pour un CR) ou du propriétaire du chemin (par principe, il vaut mieux viser un chemin rural que privé...)
4. Vous pouvez également directement aller voir un maire et lui demander s'il a des chemins à rouvrir sur sa commune. On découvre parfois grâce au cadastre des chemins sympas dont on n'aurait jamais soupçonné l'existence !
5. Dès l'accord obtenu, compléter la fiche et l'envoyer sans attendre au secrétariat.
6. Informer les clubs locaux le plus largement possible, toutes activités confondues, la presse locale, et ne pas oublier les concessionnaires qui peuvent faire de l'affichage.
7. Vérifiez auprès de votre assureur que vous serez bien couvert en matière de responsabilité civile (le Codever n'assure pas les chantiers). Les clubs adhérents Codever et souscripteurs d'un contrat RC chez notre partenaire Allianz (Cabinet F. Gagnon à Montargis) sont couverts, ainsi que les bénévoles venant leur prêter main forte sur le chantier.
8. J-2 semaines : relancer la presse locale par un communiqué de presse (modèle fourni), y ajouter simplement les spécificités de votre chantier, sa nature et sa situation, et combien de personnes vous attendez. Ne pas hésiter à prévoir un vin d'honneur et y inviter des élus du secteur : maires, conseiller général, député...
9. Les jours précédents, relancez les élus, les clubs. Relancer le communiqué à la presse locale à J-5. La veille, vérifier que les journalistes confirment leur venue (NB : il faut faciliter au maximum l'accès au chantier, quitte à aller les chercher sur la place du village ; un journaliste qui tourne en rond dans la campagne sans pouvoir vous joindre a vite fait de passer à autre chose...)
10. Le jour J, tout le monde au boulot ! La convivialité reste le maître-mot... n'oubliez pas de faire des photos (de la plus grande résolution possible, soignez la mise en scène et le cadrage).
11. Le plus rapidement possible après la fin du chantier, idéalement le dimanche soir ou le lundi matin : envoyez-nous un petit compte-rendu de la journée : kilométrage débroussaillé ou nettoyé, nb de participants, présence d'élus et de journalistes locaux, impressions, quelques photos numériques (de bonne qualité). Diffusez-le aux médias locaux.
12. Envoyez-nous par la suite des copies des articles de la presse locale (par email ou courrier exclusivement, évitez le fax car les photos passent très mal), sans oublier d'y noter le nom du journal et la date de publication.

Bon courage à toutes et à tous !

Une organisation



La Journée des Chemins reçoit le soutien de :

